

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 21 - Juillet 2021

On a de la chance d'être Européens !

Ça n'arrivera jamais ! Coup de com' ! Fanfaronnade ! Etc. Ainsi furent commentés, ou au mieux passés sous silence, les multiples efforts continus accomplis depuis quatre ans pour faire de l'Union européenne le creuset exemplaire du bien vivre, en paix et en sécurité.

"Coup de com'", le [discours de la Sorbonne](#) du Président français « pour une Europe souveraine, unie, démocratique » le 26 septembre 2017. "Sans effet", les multiples initiatives prises depuis par le couple franco-allemand. "Un non évènement", la dynamisation de la nouvelle Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil depuis 2019. "Fanfaronnade", l'idée que l'Europe puisse faire respecter ses valeurs, ses normes, l'état de droit, l'environnement, la biodiversité, la protection de la santé, un renouveau du multilatéralisme. Etc.

L'action de refonte collective, conceptuelle et opérationnelle, nécessaire pour réaliser des transformations majeures à l'échelle d'un continent démocratique, demande du temps et

une énergie collective sans faille. Heureux sont les Européens qui peuvent constater comment leur Europe accélère sa transformation bénéfique, et ce dans tous les domaines.

La Lettre européenne des Ardennes en témoigne tous les deux mois. Les fruits de tout ce travail commencent être récoltés en matière sociale, financière, fiscale, sanitaire, agricole, climatique, etc. Y compris au plan international : G7, G20, OCDE, OTAN, etc.

Ces années soulignent que les règles actuelles du fonctionnement de l'Union européenne ne sont pas, comme on l'entend souvent, un obstacle à l'action. Avant tout, importent la compétence, la clairvoyance et la volonté des femmes et des hommes ayant le pouvoir d'agir au nom des peuples des 27 pays qui la composent. Les chantiers en cours et prochains, européens et mondiaux, sont nombreux. Il est temps que chacun perçoive, pour lui-même et pour les générations futures, le caractère précieux de toute cette activité.

Retrouver des précédents numéros de [La Lettre européenne des Ardennes](#)

[Numéro spécial](#) (mai 2019)

L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

[N° 12 - Février 2020](#)

Un nouvel élan démocratique. Climat. Transport routier. Défense. Santé. Agence spatiale européenne. Multilinguisme.

[N° 13 - Avril 2020](#)

Accords commerciaux. Eau potable. Bien-être animal. Jeunesse. Opérations navales. Taxonomie verte. Droit des passagers. Livres : La grande Bascule - Le voyage d'Érasme.

[N° 14 - Mai 2020](#)

L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

[N° 15 - Juillet 2020](#)

Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Lutte contre "l'argent sale". Voyager en UE.

[N° 16 - Septembre 2020](#)

Les leçons de la crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de transport. Démographie de l'UE. Défense (suite).

[N° 17 - Novembre 2020](#)

Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires. Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

[N° 18 - Janvier 2021](#)

Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms. Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

[N° 19 - Mars 2021](#)

L'Union fait la force. Vaccination anti-covid dans l'UE. Lutte antiterroriste-Europol. Espace numérique européen. Matériel médical RescUE. Aide humanitaire. Présidence portugaise. Margrethe Vestager. Thierry Breton.

[N° 20 - Mai 2021](#)

Pacte vert. Déplacements en Europe. Réadmissions de migrants par les pays tiers. Vaccins anti-covid (suite). Mécanisme européen d'interconnexion et année du rail. Frans Timmermans.

Prochaine parution
N° 22 - Septembre 2021

L'Europe agricole



La PAC 2023-2027 Bientôt la fin des négociations

Dans le [N° 20](#) de *La Lettre* (mai 2021, page 3 et 4) nous avons rapporté combien les négociations autour de la Politique agricole commune 2021-2023 étaient laborieuses. Elles ont continué ainsi pendant ces dernières semaines, et les manifestations (nationales ou européennes) d'agriculteurs se sont multipliées, certains trouvant le projet de PAC pas assez vert, d'autres le jugeant trop vert, trop contraignant ou trop complexe, chacun insistant sur ce qu'il risquait de perdre.

Où en est-on fin juin ?

Rappel des grandes orientations. Il y a déjà quatre ans que [la proposition de nouvelle PAC](#) a été élaborée par la Commission européenne, et une remise en mémoire de ses grandes lignes peut aider à comprendre l'actualité.

Avec la future PAC (qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2023), le mode de gouvernance évolue vers plus de subsidiarité (a). Les objectifs stratégiques, le budget global et le cadre général sont définis par les institutions européennes, sous la forme de trois règlements (stratégie, financement, organisation des marchés) adoptés en co-décision par le Parlement et le Conseil européen.

L'adaptation pour la mise en œuvre de la PAC à l'échelon national revient ensuite à chaque État membre, qui élabore son propre [Programme stratégique national](#) (PSN) ; lequel est soumis à la Commission européenne avant application.

[La PAC 2023-2027 s'appuiera comme précédemment sur deux piliers.](#)

Le premier pilier (75% du budget), financé par le Fond européen agricole de garantie (FEAGA) visé à assurer aux agriculteurs un revenu minimal, en tenant compte de la surface d'exploitation et des bonnes pratiques agricoles et environnementales. Il se traduit par des aides directes versées aux agriculteurs : aides dites "couplées", fonction des activités (élevage bovin, culture du blé, du chanvre, du houblon, arboriculture, etc.) ; aides dites "découplées" (dont les "paiements verts" qui deviendront en 2023 les "éco-régimes") ; et aussi "mesures

de soutien au marché agricole" (b).

Le deuxième pilier (25% du budget), financé principalement par le Fond européen de développement rural (FEADER) et en partie par les États membres, visé à accompagner la transformation des territoires et des pratiques agricoles (c'est pourquoi la gestion du FEADER est parfois confiée aux régions, comme c'est le cas en France). Ce deuxième pilier se traduit par des indemnités compensant les handicaps naturels, par du soutien à l'agriculture bio, à l'installation, etc.

[La future PAC se caractérisera aussi par plus de conditionnalité des aides](#) (avec des obligations de rotation des cultures, de maintien de prairies temporaires, etc.), et par un système de contrôles non plus seulement de conformité, comme auparavant, mais de performance, sur la base d'indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact.

L'ensemble est nouveau, complexe, visant la transition vers une agriculture plus durable, plus résiliente, en jouant sur tous les leviers possibles. Il s'agit de s'inscrire dans le Pacte vert européen (Green deal), la stratégie pour la biodiversité et la stratégie dite de "La fourche à la fourchette" (Farm to fork).

Les contrôles (à la fois nationaux et européens) seront délicats, notamment pour éviter que les choix nationaux créent des distorsions amenant à une concurrence abusive entre États membres.

Dernière ligne droite au niveau européen. Depuis la fin 2020 (lire dans le [N° 18](#) de *La Lettre* - janvier 2021 pages 3 et 4), le Parlement européen et le Conseil se sont accordés sur [le budget global de la PAC 2021-2023](#) qui est sensiblement le même que pour la période antérieure et se monte à environ 286 milliards d'euros (c).

[Après de longues discussions en trilogue](#), notamment sur la définition de l'"agriculteur actif" (celui qui doit être le destinataire de la PAC), sur la définition de certaines bonnes pratiques, sur les autorisations de plantations viticoles, le contingentement des

a - Principe de subsidiarité selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur.

b - Ces mesures visent à éviter la surproduction et à limiter la volatilité des prix sur le marché européen. C'est l'Organisation Commune des Marchés européens (OCM) qui encadre ce type d'interventions, utilisées principalement de nos jours comme des filets de sécurité en cas de crises climatique, sanitaire, économique. Il peut s'agir de soutien à l'exportation, au stockage, à la consommation, etc. ; mais aussi d'aide à la négociation collective des contrats, de soutien aux appellations protégées, etc. ([ici](#)).

c - La France restera le premier bénéficiaire de la PAC, en recevant 18% de cette somme, soit environ 66 milliards d'euros ([là](#)).

volumes de production, le plafonnement des aides et leur dégressivité, etc., les débats se sont crispés au mois de mai sur différents points : l'enveloppe financière (20% ou 30% des aides directes) à consacrer aux programmes écologiques remplaçant les "paiements verts", [les "éco-régimes"](#) ; certaines bonnes pratiques ; les paiements redistributifs (pour mieux aider les petits agriculteurs) ; etc.

Le Conseil des ministres de l'agriculture de l'Union semble prêt au compromis ([ici](#)), mais le Parlement veut verdir plus ce compromis ([là](#)). Si bien que la Présidence portugaise de l'Union a décidé de renvoyer la suite des négociations au mois de juin.

Négociation du Programme stratégique national (PSN) français. Pendant ce temps, les autorités chargées de l'agriculture dans chaque État membre ont travaillé à l'élaboration de leurs Programmes stratégiques nationaux.

En France, depuis 2019, le ministère de l'agriculture a entamé ce travail par une succession impressionnante de rencontres avec les parties prenantes, de consultations, de débats (dont [le grand débat Im-PACTons](#)), de rapports, afin d'établir, en lien avec les régions, un diagnostic approfondi de la situation française, d'expliquer les objectifs de la PAC 2023-2027, et de construire un Programme stratégique national bien adapté ([ici](#)).

Il reste encore une demi-année pour parfaire ce PSN avant de le soumettre en décembre 2021 à la Commission (qui vérifiera s'il s'inscrit bien dans les objectifs, en particulier environnementaux, de la prochaine PAC).

À ce stade, les arbitrages du ministère de l'agriculture sont, comme on en a l'habitude, approuvés par une partie du monde agricole et qualifiés de statu quo irresponsable par une autre partie ([ici](#)). Les explications données par le ministre semblent en accord avec les accords européens liés au Pacte vert ([là](#)).

Et bientôt... Les derniers ajustements au niveau européen et au niveau national auront bientôt lieu. Dès à présent, il y a tout lieu de penser qu'ils déboucheront sur des progrès équilibrés, prenant en compte les contraintes multiples d'une transition écologique inclusive.

De toutes façons, il revient aux citoyens européens, et particulièrement français, de peser sur l'évolution agricole en orientant au mieux leurs habitudes de consommation. N'hésitons pas à y penser en permanence et à innover au quotidien.

L'Europe sociale



Les avancées du sommet social de Porto

Dans le [N° 9](#) de La Lettre (mai 2019, pages 2 à 5), nous avons rappelé les bases de l'Europe sociale, telles qu'elles apparaissent dans les traités (en particulier celui de Lisbonne applicable depuis 2009) et dans le Socle européen des droits sociaux proclamé en 2017 au sommet social de Göteborg. Nous y avons aussi présenté les avancées du moment : directive travailleurs détachés ; directive équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; règlement établissant l'Autorité européenne du travail ; directive sur la transparence et la prévisibilité des conditions de travail ; règlement sur les systèmes de sécurité sociale.

Tandis que ces textes entrent progressivement en application, d'autres sujets majeurs sont à l'agenda européen. Le sommet social de Porto, qui s'est tenu les 7 et 8 mai derniers sous Présidence portugaise de l'Union, a été l'occasion d'engagements forts pour la réussite du [plan d'action sociale pour 2030](#) proposé le 4 mars par la Commission.

Sur la forme, le sommet a été salué parce que les travaux et les décisions prises ont associé étroitement les partenaires sociaux européens, les dirigeants des institutions européennes, des représentants de la société civile et les chefs d'États et de gouvernements ([ici](#)).

Sur le fond, les participants se sont engagés à poursuivre la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux afin de parvenir en 2030 à trois objectifs ([là](#)) : un emploi pour 78% des citoyens européens de 20 à 65 ans ; des activités de formation chaque année pour 60% des adultes ; une réduction d'au moins 15 millions du nombre des citoyens menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (dont 5 millions d'enfants). Ils se sont également accordés sur : le maintien des mesures d'urgence (prises pendant la pandémie de covid-19) aussi longtemps que nécessaire ; une reprise inclusive et durable ; un salaire équitable pour tous ; l'égalité salariale femmes-hommes ([ici](#)).

Ce sommet a en outre permis l'élaboration d'une proposition relative à un ensemble d'indicateurs visant à mesurer les progrès économiques, sociaux et environnementaux. Ces indicateurs pourraient servir à compléter le PIB par une mesure du bien-être et du caractère inclusif et durable de la croissance.

L'Europe fiscale

Fiscalité : des avancées multiples



Pour replacer dans l'évolution générale de la fiscalité européenne [les orientations prises par les ministres des finances du G7](#), le 5 juin 2021, au sommet de Carbis Bay au Royaume-Uni, prenons un peu de recul.

Des règles communes européennes en matière de fiscalité. Si la politique fiscale est une compétence qui appartient largement aux États membres, il existe néanmoins [des règles communes au niveau européen](#). Elles s'appliquent à [la fiscalité indirecte](#), principalement à la TVA (avec par exemple un seuil minimal et la possibilité d'opter pour des taux réduits) et aussi aux taxes dites comportementales (alcool, tabac). Elles s'appliquent en outre à [la fiscalité directe](#), afin de garantir le fonctionnement du marché unique et la libre circulation, avec par exemple : des règles pour éviter la double imposition pour les travailleurs transfrontaliers ; celles pour harmoniser la fiscalité de l'épargne, pour lutter contre la fraude fiscale, etc.

Parmi les avancées récentes, on note entre autres une directive sur l'évasion fiscale, qui est appliquée depuis janvier 2019, et une directive sur la transparence fiscale des entreprises (lire dans *La Lettre* N° 20 - mai 2021, page 8), [en voie d'adoption](#), etc.

Tout en tenant compte des principes de subsidiarité et de proportionnalité, l'Union européenne cherche à réduire au maximum les obstacles gênant les citoyens et à [promouvoir une meilleure gouvernance dans le domaine fiscal](#). Elle s'appuie pour cela sur le travail de la Commission et, pour les sujets qui nécessitent des mesures législatives ou réglementaires, sur le travail en co-décision du Parlement et du Conseil.

Un programme fiscal ambitieux pour les années 2020. Le programme fiscal que l'UE entend mener pour les années 2020 est particulièrement ambitieux, avec : un ensemble de mesures (le "paquet fiscal" alias "tax package") visant à plus d'équité et de simplicité ; une nouvelle approche de la fiscalité des entreprises afin qu'elle soit juste et efficace ; et la mise en place d'une fiscalité plus verte constituant

des ressources propres pour l'Union.

Le "paquet fiscal" (tax package), [adopté le 15 juillet 2020 par la Commission européenne](#), comporte un [premier volet](#) de 25 actions visant : à rendre la fiscalité plus simple pour les contribuables honnêtes (y compris dans le règlement des différends) ; à aider les États membres à mieux exploiter les données et les technologies dans la lutte contre la fraude fiscale ; à diminuer la charge administrative ; etc.

[Le deuxième volet](#) du paquet fiscal concerne la coopération administrative, visant en particulier à ce que les plateformes numériques paient leur juste part d'impôt, grâce à des échanges automatiques d'informations (entre États membres) sur les recettes générées par les vendeurs utilisant les plateformes. Des audits fiscaux conjoints pourront aussi être menés.

[Le troisième volet](#) vise à la promotion de la bonne gouvernance fiscale au sein de l'Union, avec : une réforme du code de bonne conduite ; une amélioration de la liste des pays tiers non coopératifs ; une coopération avec les pays en développement en matière fiscale ; etc.

La fiscalité des entreprises a fait l'objet d'[une communication de la Commission le 18 mai 2021](#). Elle tient compte des discussions menées au G20 et à l'OCDE sur la réforme fiscale mondiale (lire ci-après à propos de l'avancée de ces discussions internationales lors du dernier G7). Pour les deux prochaines années, le plan d'action vise à favoriser l'investissement productif, à protéger les recettes nationales et à soutenir la transition écologique et numérique.

On trouve ainsi dans la feuille de route : plus de transparence sur les impôts effectivement payés dans tel ou tel État membre par les grandes entreprises ; le combat contre l'utilisation de sociétés écran ; l'encouragement des entreprises au financement sur fonds propres plutôt que par l'emprunt ; etc. Et aussi un encouragement des États membres à mettre en œuvre un traitement national approprié des pertes, notamment celles des PME, pour soutenir les entreprises en post-pandémie.

[En 2023, un nouveau cadre global pour la fiscalité des entreprises sera présenté](#). Il reposera sur l'initiative BEFIT ("Business in Europe: framework for income taxation", alias "Entreprises en Europe : cadre pour l'imposition des revenus"). Ce dispositif remplacera la proposition (non aboutie) d'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. Il s'agira de converger vers le remplacement de 27 systèmes fiscaux datant parfois d'un siècle, et devenus inadaptés à l'heure de la mondialisation, des multinationales et de la numérisation. L'objectif est de favoriser un en-

vironnement stable et équitable pour les entreprises, la création d'emplois (en particulier verts et durables), la lutte contre l'évasion fiscale, et de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union.

La fiscalité verte et les ressources propres de l'UE sont particulièrement à l'ordre du jour pour permettre d'une part la réalisation du Pacte vert et d'autre part l'augmentation du budget de l'Union, ainsi que le remboursement de l'emprunt du Plan de relance post-pandémie. [La Commission présentera prochainement une révision de la directive sur la taxation de l'énergie](#). Le futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est également en préparation. La taxe sur les déchets plastiques non recyclés s'applique déjà depuis le 1^{er} janvier 2021 (lire page 7 - col. 1, note a).

L'évolution de la fiscalité mondiale des grandes entreprises. Depuis plus de 4 ans, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, travaillent ensemble à [la mise en place d'une nouvelle fiscalité internationale](#). Il est clair en effet que pour être efficace dans le monde globalisé et numérisé d'aujourd'hui, une réforme de la fiscalité des grandes entreprises se conçoit à l'échelle mondiale, et pas seulement à l'échelle d'un continent.

Les travaux des Européens contribuent à ceux de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économique), qui visent à construire, au niveau mondial, des propositions justes et équilibrées sur la fiscalité numérique d'une part et sur la fiscalité minimale des grandes entreprises d'autre part.

[L'accord historique intervenu le 5 juin entre les ministres des finances du G7](#) (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) est le résultat de tout ce travail de longue haleine. Il repose sur deux piliers :

- **une taxation des géants du numérique et des multinationales sur-profitables**, afin que les profits des plus rentables d'entre eux profitent aux pays où ils créent de la valeur et non plus seulement aux pays où ils sont juridiquement implantés ;

- **un impôt mondial sur les sociétés avec une taxation minimum d'au moins 15 % dans chacun des pays**, de sorte que les grandes entreprises qui délocalisent leurs profits dans des pays où elles payent moins d'impôt payent la différence au pays dans lequel elles sont implantées.

Après cet accord, [la déclaration du Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann](#), permet de mesurer combien le chemin est encore long pour parvenir à une fiscalité internationale juste, mais combien les efforts commencent à porter leurs fruits : « *Il reste*

du travail important à accomplir, mais la décision d'aujourd'hui crée une dynamique d'envergure pour les discussions qui auront lieu prochainement entre les 139 pays et juridictions membres (...) de l'OCDE, où nous aspirons toujours à un accord définitif garantissant que les entreprises multinationales paient leur juste part partout ».

Une prochaine étape sera la réunion des ministres des finances du G20 à Venise les 9 et 10 juillet, avec notamment la participation de la Chine. À suivre.

L'Europe sanitaire



Covid-19 Actualités

Vaccination en cours. Le programme de vaccination à l'intérieur de l'UE se poursuit comme prévu (lire dans les précédents numéros de *La Lettre*) avec des arrivages massifs de doses, et la nécessité de convaincre les plus vulnérables de se faire vacciner. [Les pays du G7 se sont engagés le 13 juin à fournir 1 milliard de doses](#) pour contribuer à un accès équitable au vaccin dans le monde, et les travaux continuent pour assurer le transfert de technologies ainsi que les exemptions sur les brevets (comme ceci a eu lieu pour les traitements du sida), afin de [permettre la production de vaccins dans tous les pays où cela est possible](#). Le Parlement européen s'est prononcé le 10 juin [pour des licences volontaires](#). La question doit être à présent réglée au niveau de l'Organisation mondiale du commerce.

Certificat numérique. [Après un accord, le 20 mai, entre le Parlement européen et le Conseil](#) sur le certificat numérique européen pour faciliter la liberté de circulation en période de pandémie, la Commission a annoncé le 1^{er} juin la mise en route du [service passerelle](#) permettant la vérification des dispositifs de sécurité contenus dans les QR codes de tous les certificats. [L'utilisation du Certificat européen numérique](#), adopté définitivement le 14 juin, s'appliquera au 1^{er} juillet 2021 pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2022. Il constituera la preuve que son titulaire a été vacciné contre la covid-19, ou qu'il a un résultat négatif à un test de dépistage, ou qu'il s'est rétabli à la suite de l'infection. Il pourra être contenu [dans un smartphone \(dans l'application Tous anti-covid\) ou sur un document papier](#).

Actions préventives. Dans une communication du 15 juin, la Commission européenne a rassemblé [les 10 principales leçons tirées](#) par les Européens de 18 mois de pandémie de covid-19. Le 20 mai, elle avait annoncé [la signature définitive du troisième contrat avec BioNTech-Pfizer](#) pour l'achat de 1,8 milliard de doses de vaccin anti-covid entre fin 2021 et 2023. Ce qui, avec les commandes déjà passées auprès d'autres fabricants, permettra d'assurer la vaccination anti-covid tant qu'elle apparaîtra nécessaire. L'Union européenne continue à faire face.

Et aussi



Un centre de connaissances sur l'observation de la terre

Le 20 avril dernier a été créé le [Centre européen de connaissances sur l'observation de la terre](#), nouvel outil pour aider à la mise en œuvre efficace des priorités politiques de l'Union, en particulier le Pacte vert et la stratégie numérique.

La mission du Centre est de maximiser l'utilisation des connaissances sur la planète, issues notamment du programme Copernicus, données géo-référencées mesurées par des satellites, des avions, des drones ou des installations terrestres. Ce qui peut contribuer à la surveillance des terres, du milieu marin, de l'atmosphère, pour mieux lutter contre le changement climatique, mais aussi à la surveillance des services d'urgence, de sécurité, etc. [Les données collectées par le centre sont accessibles sur son site internet](#), à la disposition des scientifiques, des politiques et du grand public.

À noter qu'[un récent rapport de la Cour des comptes](#), rendu public le 21 avril, a estimé que l'Union n'exploitait pas suffisamment le potentiel de ses programmes Galileo et Copernicus. Le nouveau centre des connaissances sur l'observation de la terre fait partie de la réponse à cette préoccupation.



Soutien à la Biélorussie démocratique

Le Conseil européen des chefs d'États et de gouvernement a adopté le 24 mai, à l'unanimité, des mesures (sanctions économiques, aéronautiques, etc.) [pour sanctionner l'actuel gouvernement biélorusse](#), après l'atterrissage forcé d'un avion de Ryanair à Minsk le 23 mai et la mise en détention de deux opposants passagers de l'avion. Le 28 mai, la Commission européenne a présenté un train de mesures de 3 milliards d'euros de [soutien économique à une future Biélorussie démocratique](#) (mesures destinées à être appliquées dès que la Biélorussie aura entamé sa transition démocratique).

Pour mieux suivre la crise qui se déroule dans ce pays, voisin de l'UE, depuis la réélection frauduleuse du Président Loukachenko le 9 août 2020, et pour savoir ce que fait l'Union européenne pour soutenir en permanence une évolution favorable au peuple biélorusse, on peut se reporter à [la chronologie minutieusement établie et mise à jour par la Fondation Robert Schuman](#).



Immigration légale La Blue card

De nombreux travaux des institutions européennes concourent à faire du futur Pacte migration et asile (lire dans le [N° 17](#) de *La Lettre* - novembre 2020, page 6) un ensemble de nouvelles règles claires en matière de politique migratoire européenne. Parmi les dernières avancées, on note l'accord intervenu le 17 mai dernier entre le Conseil et le Parlement européen sur [la révision de la Directive dite Blue card](#) concernant les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés qui viennent vivre et travailler dans l'Union. [La Blue card existe depuis 2009](#), mais cette directive révisée, une fois adoptée, facilitera l'accueil de personnes qualifiées [dans les secteurs en pénurie de compétences](#).

On note également [la résolution Parlement du 20 mai](#), qui traite plus largement des "Nouvelles voies pour une migration économique légale", et analyse l'importance pour l'Union du développement de cette migration. Par ailleurs, une communication du 27 avril de la Commission traite [des retours volontaires et la réintégration](#). Une autre, du 2 juin, porte sur [le fonctionnement de l'espace Schengen](#). Il s'agit d'établir de nouvelles règles cohérentes.



Désinformation et pandémie de covid-19

[Le Service européen pour l'action extérieure](#) (SEAE), service diplomatique de l'Union européenne, travaille pour le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Josep Borrell (lire dans le [N° 15](#) de *La Lettre* - juillet 2020, page 4). Parmi les missions de ce service figure [la lutte contre la désinformation](#). La dernière mise à jour de son rapport sur la désinformation circulant à propos de la pandémie de covid-19, porte sur la période décembre 2020-avril 2021 (période pendant laquelle les premiers vaccins anti-covid sont apparus).

La lecture de la version brève de ce rapport, accessible à tous sur le site internet du SEAE, donne [un aperçu de la quantité de campagnes de désinformation](#) qui envahissent régulièrement les pays d'Europe, de la diffusion très large de ces campagnes, et des manipulations qu'elles peuvent entraîner. Sur d'autres sujets, la base de données Désinfo du SEAE (sur le même site) montre une situation aussi dégradée.

[La lutte contre la désinformation est une préoccupation majeure de l'Union](#), avec récemment la mise à jour de son code de bonnes pratiques contre ce phénomène, et la création de [l'Observatoire européen des médias numériques](#).



Premiers versements du Plan de relance post-covid

Ça y est ! Après l'approbation formelle par les 27 États membres du [Plan de relance Next generation EU](#), annoncée le 31 mai par le Conseil européen, [la Commission européenne a commencé à emprunter](#), au nom de l'Union, sur les marchés des capitaux. Ce processus qui consiste à contracter un emprunt commun, témoin de la solidarité européenne, pour réunir les 750 milliards d'euros du plan, va se dérouler [en plusieurs étapes](#). Les premiers versements aux États membres sont prévus pour le mois de juillet 2021, dès l'approbation des plans nationaux de relance. Les versements s'étaleront jusqu'en 2023 (a). [La France recevra 40 milliards d'euros](#) qui s'intégreront aux 100 milliards d'euros de son plan national.

a- À noter, concernant les ressources propres qui serviront au remboursement de l'emprunt par la Commission européenne, que [la contribution sur le plastique](#) (sur le poids des déchets d'emballages plastiques non recyclés) s'applique de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2021. Pour plus de détails sur le Plan de relance et sur les nouvelles ressources propres de l'Union, lire dans *La Lettre* N° 15 (juillet 2020, pages 3 et 4), N° 16 (septembre 2020, pages 3 et 4), N° 17 (novembre 2020, page 4) et N° 18 (janvier 2021, pages 2 et 3).



Le Parquet européen est au travail

Ça y est ! Dans *La Lettre* N° 11 (décembre 2019, page 4), nous avons présenté le Parquet européen, nouvelle instance de l'Union dont la mission est de lutter contre la fraude portant atteinte au budget de l'UE. Il était alors prévu qu'il soit opérationnel en 2020. La pandémie de covid-19 et des attaques contre la procureure roumaine [Laura Codruta Kövesi](#), pressentie pour diriger le Parquet et redoutée par les fraudeurs, ont allongé les délais. Mais l'Union européenne a tenu bon, et [le 1^{er} juin 2021, le Parquet a officiellement commencé ses activités](#). Basé à Luxembourg, comme la Cour de justice de l'Union européenne, il procèdera aux enquêtes et aux poursuites pénales nécessaires pour lutter contre la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union.

22 États membres participent aujourd'hui au Parquet. [Parmi les 5 qui n'y participent pas](#) (Danemark, Hongrie, Irlande, Pologne, Suède), la Hongrie a néanmoins signé un "accord de coopération", et la Suède a l'intention de participer à partir de 2022. Le Danemark et l'Irlande disposent de "dérogations historiques", sur les questions de justice notamment (a).

Il reste également à nommer les procureurs européens délégués de Finlande et de Slovénie, ce qui ne devrait plus tarder et n'empêche pas les enquêtes

par le Parquet dans ces deux États membres.

a - Le Danemark et l'Irlande disposent d'une dérogation historique sur les affaires de justice et d'affaires intérieures (ici). Ce type de dérogations (dites "options de retrait" ou "opt out" en anglais) sont généralement des reliquats de processus d'adhésion difficiles, au cours desquels elles ont permis d'éviter des blocages (là). Leur maintien au cours du temps pose problème. Le Parlement européen a fait des propositions pour réviser ce système (ici).



Registre de transparence : des progrès en vue

La question de la transparence des institutions européennes se pose, d'une part sur le fonctionnement et la prise de décision, et d'autre part sur le lobbying qui s'exerce autour des institutions. Le travail d'amélioration de cette transparence se poursuit. Ainsi, [un accord a été trouvé](#) en avril dernier entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Cet accord vise à rendre obligatoire (y compris pour le Conseil, ce qui est nouveau), et plus contraignant, [le registre de transparence](#) qui répertorie les organisations cherchant à influencer le processus législatif ou la mise en œuvre des politiques de l'Union. Adopté par le Parlement et par le collège des commissaires le 27 avril, il devrait être adopté prochainement par le Conseil (ici). Il renforcera les règles d'inscription des lobbyistes et permettra d'avoir plus de détails sur leurs rencontres avec les membres des institutions.



Interconnexion électrique Norvège - Allemagne

Le 27 mai dernier, la chancelière d'Allemagne, Angela Merkel, et la première ministre norvégienne Erna Solberg ont inauguré [un câble électrique sous-marin de 623 km de long](#) reliant leur deux pays. Il permettra d'échanger de l'énergie éolienne allemande contre de l'énergie hydraulique norvégienne, en fonction des périodes de moindre production ou de surproduction de chacun des pays. La capacité de la ligne peut atteindre 1 400 mégawatts, soit la quantité d'électricité utilisée actuellement par environ 3,6 millions de foyers. Ce nouveau "câble vert" témoigne de l'interconnexion électrique européenne, en l'occurrence entre un pays de l'UE et un pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (qui regroupe les 27 États membres de l'UE + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein). Un signe également de la place grandissante des énergies renouvelables (dont éolienne) en Allemagne : elles représentent aujourd'hui 50 % de la production électrique allemande.

Personnages-clés de l'UE

Emily O'Reilly Médiatrice européenne



Irlandaise, née en 1957, [elle a étudié](#) les langues et la littérature au

University

College de Dublin, puis l'éducation au Trinity College de Dublin, et elle a obtenu son diplôme de journaliste à l'Université de Harvard.

Après avoir exercé comme journaliste dans différents journaux distribués en Irlande et pour certains au Royaume-Uni, elle est devenue [médiatrice et commissaire de l'information en Irlande](#) en 2003, fonctions auxquelles s'est ajoutée celle de commissaire à l'information environnementale en 2007.

Comme journaliste politique et auteure, elle a reçu plusieurs récompenses, nationales et internationales, en particulier pour son engagement dans la promotion des droits humains.

[En juillet 2013, elle a été élue Médiatrice européenne par le Parlement européen](#), succédant au grec Nikiforos Diamandouros qui occupait ce poste depuis 2003. Après un premier mandat de 5 ans, elle a été réélue médiatrice

européenne en décembre 2019.

[Selon l'article 228 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Médiateur est « habilité à recevoir les plaintes émanant de tout citoyen de l'Union, ou de toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège dans un État membre, et relatives à des cas de mauvaise administration des institutions, organes et organismes de l'Union \(...\) »](#) : comportement abusif, discrimination, refus d'information, retard injustifié, etc.

[À la suite de ces plaintes, le Médiateur peut](#) : rechercher des accords à l'amiable, ou formuler des recommandations, ou soumettre un rapport d'enquête au Parlement pour que celui-ci prenne des mesures appropriées. Il peut également examiner, de sa propre initiative, des questions plus larges.

[En parcourant le rapport annuel 2020 sur les activités du Médiateur](#), on perçoit la diversité et l'utilité des travaux qu'il réalise. Exemple : en juillet 2020, il a ouvert une enquête sur le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) (lire dans le [N° 14](#) de La Lettre - mai 2020 page 1) concernant ce qui a pu le gêner dans sa lutte contre la pandémie de covid-19 (par exemple pour le recueil des données), la transparence de son évaluation rapide des risques, etc. Les résultats de l'enquête seront pertinents pour le renforcement des agences sanitaires européennes grâce à la réglementation

en cours d'adoption sur l'Union européenne de la santé (EU4Health) (lire dans le [N° 18](#) de La Lettre - janvier 2021 page 5).

Autres exemples : une enquête sur la façon dont l'Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes (Frontex) traite les violations présumées des droits fondamentaux ; des enquêtes ponctuelles sur le lobbying, comme par exemple l'accès public à des documents sur des événements d'entreprises auxquels ont participé des fonctionnaires de la Commission ; etc. [Au total, le travail du Médiateur a permis, en 2020, d'aider 20 302 citoyens, d'ouvrir 370 enquêtes, et d'en clôturer 394.](#)

Parmi les travaux récents ou en cours, on note : une enquête de grande ampleur sur la manière dont la Commission gère [les affaires dites de "pantouflage"](#) (passage dans une entreprise privée) de son personnel ; une autre relative à l'étude d'impact sur le développement durable qui aurait dû être finalisée avant de conclure [l'accord Mercosur-UE \(a\)](#).

C'est dire si l'intégrité des services du Médiateur, et de la Médiatrice elle-même, réputée pour sa rigueur, est fondamentale.

a - [Cet accord n'est toujours pas ratifié](#) : plus de garanties concrètes et vérifiables (concernant en particulier la déforestation) sont demandées, notamment par la France.



Personnages-clés de l'UE

Dans des précédents numéros de *La Lettre*, nous avons également présenté

[N° 15](#) (page 4) : **Charles Michel**, Président du Conseil européen

[N° 15](#) (page 4) : **Josep Borrell**, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

[N° 16](#) (page 5) : **Paschal Donohoe**, Président de l'Eurogroupe

[N° 17](#) (page 1) : **Ursula von der Leyen**, Présidente de la Commission européenne

[N° 18](#) (page 7) : **David Sassoli**, Président du Parlement européen

[N° 19](#) (page 9) : **Margrethe Vestager**, Vice-Présidente exécutive chargée de l'Europe numérique

[N° 19](#) (page 9) : **Thierry Breton**, Commissaire chargé du marché intérieur

[N° 20](#) (page 9) : **Frans Timmermans**, Vice-Président exécutif chargé du Pacte vert

Dans le [N° 18](#) (page 1), un hommage à **Valéry Giscard d'Estaing**, acteur majeur du projet de Constitution européenne de 2003

Prochaine parution n° 22 - Septembre 2021
mef08ardennes@gmail.com